

Règlement du jeu concours
« Assiette fermière et produits de nos fermes »
sur Facebook Le Gard de Ferme en Ferme
Le Gard de Ferme en Ferme 2026

Le jeu est organisé par la Fédération Départementale des CIVAM du Gard (Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural) dans le cadre de l'opération Le Gard de Ferme en Ferme les 25 et 26 avril 2026.

LA PARTICIPATION AU JEU IMPLIQUE L'ACCEPTATION PURE ET SIMPLE DU PRÉSENT RÈGLEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ, SANS CONDITION NI RÉSERVE.

POUR LE CAS OU, APRÈS EN AVOIR PRIS CONNAISSANCE, LE PARTICIPANT N'ACCEPTERAIT PAS LES DISPOSITIONS, INITIALES OU MODIFIÉES, DU PRÉSENT RÈGLEMENT, LA FD CIVAM 30 INVITE LE PARTICIPANT A SE DÉCONNECTER PROMPTEMENT DU JEU.

Article 1. Présentation du jeu

La FD CIVAM 30 organise un jeu gratuit intitulé «Assiette fermière et produits de nos fermes». Ce jeu est accessible uniquement sur la page Facebook « Le Gard de Ferme en Ferme » depuis l'url <https://www.facebook.com/legarddefermeenferme/> .

Article 2. Durée du jeu

Le jeu est organisé du Mercredi 8/04/2026 à 11h au Vendredi 24/04/2026 à 10h, la date et l'heure française du commentaire faisant foi.

Toute participation au jeu en dehors de cette période ne sera pas prise en compte.
La FD CIVAM 30 se réserve le droit de modifier la durée, de reporter, d'annuler le jeu.

Article 3. Conditions de participation

3.1. Participation au jeu

Pour jouer, il suffit de répondre en commentaire à la publication relative au jeu sur la page Facebook de l'opération.

La participation au Jeu nécessite que le participant dispose d'une connexion internet et d'un compte personnel Facebook. Tout mode de participation autre que celui expressément prévu au présent règlement est exclu et considéré comme nul : toute participation par téléphone, télécopie, e-mail ou voie postale ne pourra être prise en compte.

3.2. Modalité de participation

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 18 ans quelle que soit sa nationalité.

Sont exclus de la participation au jeu les salariés, administrateurs de la FD CIVAM 30 et leur famille ainsi que les agriculteurs/trices participant à l'événement.

Il ne sera admis qu'un seul et unique compte Facebook par participant (même nom, même prénom, même adresse électronique) dans le cadre du Jeu. **Il est formellement interdit**

au participant de participer au jeu en utilisant différents comptes Facebook. S'il est constaté qu'un participant a participé au Jeu en utilisant plusieurs comptes Facebook, ces participations seront automatiquement annulées.

Ne peuvent pas participer :

- Les personnes ne répondant pas aux conditions.
- Les salariés, administrateurs de la FD CIVAM 30 et les agriculteurs(trices)de l'opération « Le Gard de Ferme en Ferme 2026» ainsi que les personnes ayant participé à la mise en place du jeu.

La FD CIVAM 30 se réserve le droit de demander à tout participant de justifier de ces conditions. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du Jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de la dotation.

Article 4. Désignation des gagnants

Les gagnants remporteront une assiette fermière à utiliser dans la ferme concernée.

Les gagnants seront tirés au sort parmi les participants ayant respecté les conditions de ce règlement et ayant répondu correctement aux questions suivantes :

- **Du mercredi 08/04 11h00 au jeudi 9/04 13h00** : “Quels sont les noms des deux communes où sont implantées le Domaine des Romarins et le Mas Cardelle” ?” (Réponse : Domazan et Aramon)
Tirage au sort le 9/04 à 13h30
Gain : 1 bouteille de vin du Domaine des Romarins et 1 bouteille d'Huile d'olive du Mas Cardelle à retirer sur les fermes le 25/04/2026 ou le 26/04/2026.
- **Du jeudi 9/04 11h00 au vendredi 10/04 13h00** : “Que proposent les Terres d'Arcadie pour agrémenter vos pique-nique ?” (Réponse : vente de focaccias)
Tirage au sort le 10/04 à 13h30
Gain : La gamme des plantes aromatiques Terres d'Arcadie + une bouteille de jus de raisin à récupérer sur site le 25/04/2026 ou le 26/04/2026.
- **Du dimanche 12/04 11h00 au lundi 13/04 13h00** : «Quel est le label de l'élevage de porcs de Porcqueno à Quissac » (Réponse : Baron des Cévennes)
Tirage au sort le 13/04 à 13h30. Annonce du gagnant le 14/04 à 13h30
Gain : Un bon d'achat de 15 € offert par le Mas du Sire (Ganaderia Barcelo/Elevage Porcqueno) à retirer sur site le 25/04/2026 ou le 26/04/2026.
- **Du lundi 13/04 11h au mardi 14/04 à 13h** : «Pouvez-vous nous citer 3 produits à base d'abricot élaboré par le Mas de la Roseraie Bancillon à Saint Gilles ?» (Réponses possibles parmi cette liste : nectar d'abricot, bière l'abricot, ketchup d'abricot, vinaigre d'abricot)
Tirage au sort le 14/04 à 13h30.
Gain : 1 bon d'achat de 20 € à valoir sur les bières et Nectars à l'abricot offert Mas de la Roseraie Bancillon à retirer sur site le 25/04/2026 ou le 26/04/2026.

- **Du mardi 14/04 11h au mercredi 15/04 à 13h :** «Décrivez le procédé de fabrication de la cartagène d’Emmanuel» (Réponse : le raisin est foulé puis pressé pour obtenir un jus qui le moût de raisin qui mélangé à l’alcool devient cartagène)
Tirage au sort le 15/04 à 13h30.
Gain : 1 bouteille de Cartagène offerte par L'Ecurie Font Clarette à Arpaillargues, à retirer sur site le 25/04/2026 ou le 26/04/2026.
- **Du mercredi 15/04 11h au jeudi 16/04 à 13h :** «Citez un des labels de la Spiruline Arc en Ciel» (Réponse : Agriculture Biologique ou label écotourisme engagé)
Tirage au sort le 16/04 à 13h30.
Gain : un sachet cure de 3 semaines de spiruline en comprimés offert par Spiruline Arc en ciel, à retirer sur site le 25/04/2026 ou le 26/04/2026.
- **Du jeudi 16/04 11h au vendredi 17/04 13h :** “Depuis quelle année “Le Jardin de Driss” est installé à Remoulins” (réponse : 2019)
Tirage au sort le 17/04 à 13h30.
Gain : Un panier de légumes avec asperges et épinards d’une valeur de 40€ offert par Le Jardin de Driss à Remoulins, à retirer sur site le 25/04/2026 ou le 26/04/2026.
- **Du vendredi 17/04 11h au samedi 18/04 à 13h :** “Combien de variétés de végétaux cultive la Pépinière des Aubracs à Saint Jean du Gard ?” (réponse : 150)
Tirage au sort le mercredi 18/04 à 13h30.
Gain : 1 Bon d’achat valeur 20 € offert par Pépinière des Aubracs (plants d’arbustes et de petits fruits), à retirer sur site le 25/04/2026 ou le 26/04/2026..
- **Du dimanche 19/04 11h au lundi 20/04 à 13h :** “Combien de variétés de miels propose Julien Belin, apiculteur à Bouillargues ?” (réponse : de 8 à 12)
Tirage au sort le 20/04 à 13h30.
Gain : 2 pots de 500 g de miel offerts par Julien Belin, apiculteur à Bouillargues, à retirer sur site le 25/04/2026 ou le 26/04/2026..
- **Du lundi 20/04 11h au mardi 21/04 à 13h :** “Depuis combien de générations la ferme “Les Délices du Scamandre” existe ?” (réponse : 2 générations)
Tirage au sort le 21/04 à 13h30.
Gain : 2 kg de riz Manobi en IGP riz de camargue Bio complet offert par "les délices du scamandre" à Saint Gilles, à retirer sur site le 25/04/2026 ou le 26/04/2026.
- **Du mardi 21/04 11h au mercredi 22/04 à 13h :** “Où peut-on trouver les légumes des Jardins de l’Etoile ?” (réponse : épicerie l’Etoile Bio à Quissac)
Tirage au sort le 22/04 à 13h30.
Gain : un panier de légumes de 20 euros offert par Les Jardins de l'Etoile à Quissac, à retirer sur site le 25/04/2026 ou le 26/04/2026.

- **Du mercredi 22/04 11h au jeudi 23/04 à 13h :** “Quelle est la race des canards élevés par la Ferme du Gubernat à Saint Laurent de Carnols ?” (réponse : canards mulards)
Tirage au sort le 23/04 à 13h30.
Gain : 1 assiette fermière d'une valeur de 12€ offert par la Ferme du Gubernat, à consommer le 25/04/2026 ou le 26/04/2026 sur la ferme du Gubernat à Saint Laurent de Carnols.
- **Du jeudi 23/04 11h au vendredi 24/04 à 13h :** “Combien de bovins et de chevaux composent le cheptel de la Manade du Gardon à La Calmette ?” (réponse :165 bovins et 20 chevaux)
Tirage au sort le 24/04 à 13h30.
Gain : 1 assiette de gardianne de taureau offerte par Manade du Gardon, à consommer le 25/04/2026 ou le 26/04/2026 sur la Manade du Gardon à La Calmette.

Les gagnants seront personnellement avertis sur Facebook par l'envoi d'un message privé où il leur sera demandé de communiquer leurs coordonnées. Si le gagnant ne répond pas au message privé au bout de 24h, le lot sera attribué à une autre personne tirée au sort et ayant donné la bonne réponse.

La dotation étant nominative, les gagnants ne peuvent donc pas demander à ce qu'elle soit attribuée à une autre personne.

La FD CIVAM 30 n'est responsable d'aucun incident pouvant survenir lors de l'utilisation de la dotation. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation.

Article 5. Dotation et remise de dotation

Plusieurs assiettes fermières ou lots de produits des fermes sont à gagner au cours des 11 jours du jeu concours.

1 assiette fermière = une assiette salée ou sucrée. Leur valeur varie en fonction de la ferme.

La dotation est à utiliser ou à retirer uniquement pendant le temps du week-end « Le Gard De Ferme en Ferme » le 25 ou 26 avril 2026. Passé cette date, les gagnants ne pourront plus utiliser leur dotation.

Le nom et prénom du gagnant seront communiqués en amont à l'agriculteur. Le gagnant autorise donc la FD CIVAM 30 à communiquer ses coordonnées uniquement dans le but du jeu aux partenaires de l'événement.

La FD CIVAM ne se tient aucunement responsable si la dotation n'a pas été utilisée pendant le temps de l'événement ou si la dotation n'a pas été réclamée/utilisée. Aucun remboursement ou échange ne sera possible.

Article 6. Exclusions

La FD CIVAM 30 se réserve le droit de procéder à toute vérification nécessaire concernant l'identité du participant.

Si le gagnant ne respecte pas le règlement, les conditions de participation, refuse sa dotation ou ne la réclame pas, il sera considéré qu'il a renoncé à sa dotation. Aucune réclamation ne sera possible, la dotation sera perdue.

Dans tous les cas, si le bon déroulement du jeu est perturbé par une cause échappant à la FD CIVAM 30, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le jeu. La FD CIVAM 30 n'est pas tenue responsable en cas de dysfonctionnement matériel, internet, de la plate-forme Facebook qui empêcherait le bon déroulement du jeu.

Ce jeu est mis à disposition sur le réseau social Facebook qui n'est pas responsable de son organisation. La FD CIVAM 30 n'est pas tenue responsable en cas d'utilisation des données personnelles par Facebook.

La FD CIVAM 30 se réserve le droit de modifier ce règlement en fonction des changements qui pourraient être opérés.

La FD CIVAM 30 se réserve le droit de modifier ou d'annuler ce concours sans que sa responsabilité ne soit engagée.

Pour toute question, merci d'écrire à l'adresse suivante :

legarddefermeenferme@gmail.com

FD CIVAM du Gard Parc d'activités de l'Arnède 30 rue des Epaulettes 30250 SOMMIERES

07 67 92 45 16